

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 14 MARS 2019

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Elvis Ahmetovic** Président du Conseil Communal.  
L'appel nominal fait ressortir la présence de 31 Conseillers, 9 excusés et 3 non excusés  
(2 excuses valables sont parvenues après séance, il n'y a donc pas eu d'amende pour celles-ci).  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.**

Il est accepté tel que présenté.

Le **Président** résume les courriers reçus au bureau et qu'il a envoyé aux Conseillers par mail à savoir celui de l'UCV ; de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie pour les conférences ainsi que celui du Canton concernant les statuts des commissions intercommunales et infos pour les commissions de surveillance.

L'ordre du jour est modifié en point 3 en ajoutant " Communications de la Municipalité et discussion ouverte sur un éventuel achat de bâtiment de La Poste ", suivi d'un vote d'intention.  
Modification acceptée.

### **1. Préavis n° 36/19** relatif à la participation au financement de la construction du Canal du Haut-Lac reliant Roche, Rennaz et Noville jusqu'au lac Léman.

M. **Florent Ecoffey** Conseiller demande à quitter la salle durant le développement de ce point en raison d'un intérêt professionnel lié directement au projet. Sa récusation est acceptée par le Président.

Rapport de la commission lu par M. **Philippe Dufroane** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Nicolas Rochat** Municipal retient l'inquiétude de la commission au sujet de la terre enlevée qui devra rester sur la commune. Afin de compenser la perte au Pré-Merlet, la terre excavée sera mise à la place de la digue faisant limite avec la commune de Rennaz.

Concernant les essences des buissons, les discussions ne sont encore pas assez avancées pour définir précisément le plan de plantations mais M. Rochat prend note de la remarque de la commission.

Le rapport stipule de penser à un accès des deux côtés du canal pour son entretien. Il y a la forêt d'un côté et de l'autre assez d'espace. Suivant quelle machine devra intervenir, un bras articulé suffira et en cas contraire, selon M. Rochat, le travail manuel conviendra.

M. **Jean-Claude Guillermis** Conseiller demande à voir un tracé pour plus de compréhension. C'est chose faite avec une présentation au rétroprojecteur sur laquelle M. Rochat donne les explications nécessaires.

Sans autre intervention, les conclusions sont mises au vote.

Le préavis n° 36/19 est accepté à l'unanimité.

M. F. Ecoffey revient en séance.

### **2. Préavis n° 37/19** relatif à l'extension de conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit " Pré-Pourri ".

Rapport de la commission lu par M. **Daniel Bontems** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Rémy Roulet** Municipal informe l'assemblée d'une décision tombée la semaine précédente. Au sujet du canal du Haut-Lac, il y aura un passage direct depuis la RC pour faire les travaux sur la parcelle. Pas d'intervention par la route de l'Allex ce qui permet d'avancer pour la mise en place du nouveau tapis. Ce dernier ainsi que celui de la RC seront réalisés en même temps ce qui fera économiser entre CHF 4'000.- et 5'000.- pour la mise en place d'un chantier.

M. **Désiré Delacrétaz** Conseiller demande si les deux tronçons seront réalisés en même temps ou un peu décalés l'un de l'autre.

M. **Rémy Roulet** répond que le premier sera celui qui permettra de faire les traversées et d'alimenter les trois parcelles. Le reste se fera ensuite, selon la météo.

Sans autre intervention, le préavis n° 37/19 est accepté à l'unanimité.

### **3. Communications** de la Municipalité et discussion ouverte sur un éventuel achat de bâtiment de " La Poste "

Le **Syndic M. Lanz** rappelle que la Municipalité a fait opposition à la fermeture de l'office auprès de PostCom, commission fédérale de la Poste. Courant décembre, réception du rapport de PostCom qui déboute la commune et confirme la décision de fermeture de l'office de Poste de Roche. Un partenaire postal lié par contrat offrira des prestations restreintes dès le 1<sup>er</sup> juillet. Il s'agit de Panino Dessert.

Une soirée d'information sera organisée pour la population, présentée par la Municipalité et les représentants de La Poste. Cette séance publique aura lieu le mercredi 5 juin, 19h30 à la Rotzérane. Un tous ménages sera distribué.

La Poste étant propriétaire du bien immobilier dans lequel est aménagé l'office, elle le met en vente avec droit de préemption en faveur de la commune.

La Municipalité souhaite demander l'avis du Conseil communal via un vote d'intention.

Une expertise du bâtiment a été faite pour évaluer son coût et une séance aura lieu avec la commission d'urbanisme le 25 mars prochain.

La question de ce soir est de savoir si la commune doit acquérir ce bien immobilier.

Mme **Lucette Marsoni** Conseillère demande si la Municipalité a déjà un projet pour ce bâtiment.

M. **Lanz** répond qu'il y a des idées mais rien n'est décidé. Il faut commencer par le début et se déterminer ce soir. Le bâtiment est en zone village. Il faut savoir si on le laisse tel quel en faisant des aménagements ou si on le détruit pour construire autre chose.

Si quelqu'un d'autre l'acquière, il peut construire un immeuble. Est-ce ce que l'on veut ?

Mme **Sophie Blanc-Huttmacher** Conseillère a du mal à suivre le raisonnement de la Municipalité. Il faut maîtriser le territoire et les projets et la Municipalité propose d'acquérir cet objet alors que nous venons de vendre la moitié de nos parcelles. Mme Blanc trouve que c'est incohérent.

M. **Lanz** répond que dans le cadre du PA, certaines parcelles périphériques ont été réalisées en raison de leurs haute valeur ajoutée. La commune ne pouvait pas investir elle-même pour réaliser les projets. Ici, l'objet est au cœur du village et c'est aussi pour avoir la maîtrise de son développement.

M. **Jean-Claude Guillemin** pense qu'il faut tenir compte de l'emplacement central. Cela peut être intéressant pour la commune. Si le prix d'achat est raisonnable, M. Guillemin soutient l'achat. Pour la suite, la réflexion doit se faire sur les besoins. Selon lui, ce ne serait pas forcément des appartements mais de l'administration ou du scolaire.

M. **Dominique Capelli** Conseiller aimerait que l'affectation soit déterminée avant de voter. Il ne pense pas que l'habitat soit adéquat, il ne faut pas densifier d'avantage le centre du village.

M. **Rémy Roulet** précise que le vote consiste à donner son accord à la Municipalité pour étudier le sujet ou au contraire, que le Conseil ne veut pas de l'achat. La question est uniquement là-dessus sans parler d'affectation future.

Le Syndic ajoute quant à lui que La Poste a d'autres acquéreurs potentiels ; il faut qu'elle puisse aussi s'organiser. D'autre part, la Municipalité veut limiter la création d'habitat, son rôle n'a jamais été de faire de la promotion immobilière. Si quelqu'un d'autre que la commune achète cette parcelle et que le projet est conforme au règlement, nous ne pourrions pas intervenir.

Mme **Micheline Pilet-Gailin** Conseillère aimerait une précision : la commune s'intéresse-t-elle à la partie où il y a La Poste ou l'entier du bâtiment ?

M. **Rémy Roulet** répond qu'il ne s'agit que de la partie appartenant à La Poste. La partie habitation est privée.

M. **Florian Ecoffey** trouve important que l'on puisse décider de ce que l'on veut sur la parcelle. Cela évitera que n'importe quoi n'y soit construit. Il soutient l'achat.

Il suggère à la Municipalité d'avoir des négociations agressives avec La Poste. C'est une perte importante pour la commune au niveau des services.

M. **Dominique Caselli** soutient les propos de F. Ecoffey.

Sans autre intervention, le vote d'intention pour l'achat du bâtiment de La Poste est positif à la majorité.

#### **4. Communications de la Municipalité**

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal annonce qu'au sujet de l'ASPIHL, les cinq Municipalités ainsi que les cinq commissions nommées se sont réunies le 6 février dernier. Le dialogue entre l'exécutif et le législatif a été constructif. Les nouveaux statuts sont en main des juristes du Canton. Dès leurs retours, ils seront présentés aux cinq Conseils communaux, si possible avant l'été.

A l'horizon 2020, l'Etablissement scolaire sera en manque évident de locaux. Les espoirs de développement sont mis dans les statuts qui, s'ils sont adoptés, feront avancer le projet.

M. **Christophe Lanz** au sujet du PA les Vernes annonce que le retour de la deuxième lecture du Canton est arrivé le 4 février dernier. Pas de point significatif à corriger. Les différents bureaux travaillent actuellement à sa finalisation et adaptations des remarques.

Entre mi et fin avril sera mise sur pieds une séance d'information à la population avec le bureau Parel.

Une convention pour la participation financière est en cours de discussion avec tous les propriétaires fonciers. Dès sa signature, le dossier complet sera ensuite déposé à l'enquête publique.

M. **Nicolas Rochat** rappelle que la Commission de Gestion avait remarqué dans un de ses rapport que le mur vers le local de la voirie était un peu bas ; pour de raisons de sécurité, il aurait été judicieux de le relever.

La Municipalité l'a indiqué à l'ECF de l'Eau-Froide et le Canton a effectué les travaux l'automne passé.

Les prix du vin ont augmenté de 50 centimes. Ils ne l'avaient pas été depuis 2007.

Des gens du voyage, Jenischs sont en visite sur la commune. Ils étaient déjà venus une ou deux fois. Le Canton essaye de trouver des solutions pour que cette communauté Suisse ait une ou des places à disposition.

Un médiateur sert d'intermédiaire avec les communes pour que celles qui le veulent s'annoncent pour en accueillir un certain nombre.

Suite à un de ces contacts, cinq caravanes sont installées pour 15 jours sur le terrain à côté de l'hôtel. Un contrat a été établi pour la location du terrain, caution en sus et M. Rochat ainsi que la gendarmerie vont régulièrement vérifier.

## 5. Divers

M. **Julien Cattin** Conseiller intervient au sujet de l'initiative pour le consentement présumé de dons d'organes. Le 22 mars prochain, cette dernière sera déposée à la Chancellerie Fédérale. Après deux ans de travail acharné, 113'000 signatures valables ont été récoltées. Il y aura une votation populaire organisée d'ici 2 ou 3 ans et M. Cattin ne manquera pas d'en parler au Conseil.

Mme **Lucette Marsoni** remarque que durant la soirée ont été évoqués deux séances d'information à la population. Une en avril et l'autre en juin. Elle demande si cela ne fait pas un peu beaucoup. Serait-il possible de cumuler les deux ou est-ce que les sujets sont trop lourds ?

Le **Syndic** répond qu'il s'agit effectivement de deux gros dossiers. Il faut les différencier car ils vont certainement générer de nombreuses questions.

Le **Président** rappelle les prochaines dates de séance qui auront lieu le 15 mai et le 20 juin. Sans autre intervention, il lève la séance à 21h25.

### CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président  




la secrétaire

